**Exemple de texte à adresser aux propriétaires de l’établissement et/ou de parking à proximité pour l’installation d’IRVE :**

Lors de son 79e Congrès, la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF) a proposé des objectifs de transition écologique ([www.ecologie.fncf.org](http://www.ecologie.fncf.org/)). Elle a également dévoilé la création de feuilles de route personnalisées pour permettre à chaque cinéma d’atteindre ces objectifs.

Vous trouvez en pièce jointe la feuille de route de transition générée pour notre établissement.

Notre équipe a comme ambition de satisfaire les objectifs de notre filière.

Pour cela nous avons besoin de vous ! Les déplacements sont le premier poste d’émission de gaz à effet de serre d’un cinéma. Dans le but de réduire notre empreinte carbone, il est nécessaire de favoriser les mobilités bas-carbone. Il importe que des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) soient disponibles à proximité de notre établissement. La sortie au cinéma permettrait de recharger les batteries.

De plus, installer dès maintenant des IRVE permettrait d’anticiper la réglementation : à partir du 1er janvier 2025, les entreprises disposant d’un parking de plus de 20 places auront l’obligation d’installer une solution de recharge pour véhicule électrique. Le programme ADVENIR (piloté par l’Avere-France) accompagne l’installation de bornes de recharge de véhicule électrique. Les particuliers, entreprises et collectivités peuvent bénéficier de ce programme. Pour connaître son éventuelle éligibilité à la prime pour l’installation de points de recharge ou d’une infrastructure collective, un simulateur est proposé ici : https://advenir.mobi/

Il existe également des aides régionales.

Seriez-vous disponible dans les prochains jours pour que nous échangions sur ce sujet ?